

SYNDICAT MIXTE INTERMODAL REGIONAL DE TRANSPORTS
« SMIRT »

COMITE SYNDICAL DU 18 NOVEMBRE 2011

Séance de 10 h à 11h30

Président : Monsieur Daniel PERCHERON

Secrétaire de séance : Madame Marie-Sophie LESNE

Etaient présents :

M. Daniel PERCHERON, M. Alain WACHEUX, Mme Marie-Sophie LESNE, M. Joël CARBON, M. Dominique PLANCKE, M. Aymeric ROBIN, M. Jean-Claude DEBUS, M. Jean-Jacques COTTEL, M. Eric QUIQUET, M. François VERDONCK, M. Daniel JANSSENS, M. Christian DECOCQ, M. Daniel DELCROIX, M. Francis DECOURRIERE, M. Eric RENAUD, M. Jean-Marie MARQUAILLE, M. Serge PERON, M. Christian FOURCROY, M. Michel GUILBERT, M. Yves COUPE.

Etaient excusés :

M. Pierre de SAINTIGNON, M. Jean HAJA, M. Steeve BRIOIS, Mme Martine FILLEUL, M. Rémi PAUVROS, M. Bernard BAUDOUX, M. Michel VANCAILLE, M. Bernard GAILLIAU, M. Jean-Luc WERY, M. Eugène BINAISSE, M. Bertrand RINGOT, M. Philippe WAGHEMACKER, Mme Françoise PROUVOST, M. Jean-François MALBRANCQ, M. Frédéric CUVILLIER, M. Michel LO GIACO.

Pouvoirs :

M. Jean François MALBRANCQ à M. Yves COUPE
M. Rémi PAUVROS à M. Daniel PERCHERON
Michel VANCAILLE à M. Jean-Jacques COTTEL
M. Philippe WAGHEMACKER à M. Alain WACHEUX
M. Jean-Luc WERY à M. Daniel DELCROIX

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Monsieur Daniel PERCHERON, Président du SMIRT, aborde le point relatif au lancement d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le domaine de la billettique pour parvenir, à terme, au titre unique de transport, objectif du Syndicat inscrit dans les statuts, et à une information multimodale en temps réel à l'échelle de la région Nord-Pas de Calais.

Les délégués votent favorablement et unanimement pour le lancement et l'engagement de ce marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le domaine de la billettique.



SYNDICAT MIXTE INTERMODAL REGIONAL DE TRANSPORTS
« SMIRT »

DELIBERATION N° 2011-17

Vu le vote favorable unanime des délégués lors du Comité Syndical du SMIRT, réuni le 18 Novembre 2011 sous la présidence de Monsieur Daniel PERCHERON, son Président,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu les statuts du Syndicat Mixte,

Vu la Décision Modificative n°1 du Budget 2011,



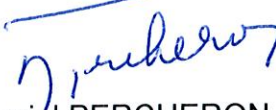
Décide

- D'autoriser Monsieur le Président à engager, la procédure de mise en concurrence en vue de la conclusion d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) dans le domaine de la billettique.

Ce marché fait l'objet d'une Autorisation d'Engagement pluriannuelle au titre du budget 2011, chapitre 011, charges à caractère général, article 617.

Il est estimé à 390 000 € HT.

Le Président du SMIRT


Daniel PERCHERON